



**Monsieur Eric BANEL  
Délégué Général  
Armateurs de France**

**Le 6 juin 2016**

Monsieur Le Délégué Général,

Les organisations syndicales souhaitent réagir sur le traitement de certains dossiers abordés dans les divers ordres du jour de nos réunions paritaires du 7 avril et du 30 mai qui en l'état ne peuvent nous satisfaire :

- Le dossier JIFMAR et le rapport de conclusion ADF ne reflètent en aucun cas l'avis des partenaires sociaux. Les éléments rapportés par l'organisation syndicale de terrain sont éloquents. Nous avons, lors de la réunion du 7 avril, soulevé des objections d'ordre juridique et donné un avis défavorable pour ce projet d'accord. Plusieurs questions avaient été posées dans ces réunions et sont restées sans réponse à ce jour. L'armateur JIFMAR, adhérent d'ADF, semble bénéficier d'un traitement bien particulier, puisque, sur les bases d'un relevé de conclusion que nous n'avons jamais reçu ni validé, sont appliquées des modalités sociales inacceptables pour nous OS et créent un précédent dans une logique de dumping d'abaissement des normes et conditions sociales, salariales des marins sous pavillons français.
- La commission d'interprétation et de litige ne peut être satisfaisante en l'état. Les partenaires sociaux ont toujours demandé que cette commission soit tenue indépendamment et hors champ de nos réunions paritaires, afin qu'elle prenne toute sa dimension en termes de débat et d'argumentation entre parties.
- Les OS ont porté des argumentaires concrets, sur différents dossiers (AQF, etc...). La fin de non-recevoir portée par les armateurs lors de la réunion du 30 mai ne permet pas de clore de manière satisfaisante ce point, car à ce jour ADF n'a donné aucun argument concret concernant les positions négatives de ses adhérents.
- Le comportement de certains armateurs adhérents d'Armateurs de France qui ne respectent pas les diverses conventions collectives ni accords pourtant validés par la branche est inacceptable. Ce comportement étant régulièrement dénoncé par les organisations présentes dans ces entreprises, l'absence de réaction visible de votre part ne peut que les encourager dans ces mauvaises pratiques. Pourtant, la charte bleue D'ADF rappelle à ses adhérents la nécessité de responsabilité sociale : « *parce que le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail sont la préoccupation première de nos entreprises. C'est d'ailleurs la mission première d'Armateurs de France.* » (Extrait)
- D'autres dossiers particuliers restent à ce jour en suspens ou n'ont pas obtenu de réponses (détails dans l'annexe en PJ)

Sur différents dossiers nationaux, nous avons su faire front commun ; force est de constater que nous devons aussi maintenir une certaine cohérence au sein même de l'instance paritaire ADF. La commission d'interprétation et de litige permet d'ajuster certaines problématiques rapportées par les représentants syndicaux, acteurs du terrain d'entreprise. Nous avons pu le faire récemment par des avenants apportés à la convention collective Officier, mais avec de vrais débats suivis d'accords bien compris entre parties.

Les courriers des partenaires sociaux pour rentrer au CA de l'ENIM et pour faire redémarrer le CSMM sont restés à cette heure lettres mortes. Il nous semble pourtant, au regard des avancées que vous avez obtenues dans le cadre de la loi Economie Bleue, que votre organisation sait se faire entendre. Armateurs de France a même ses entrées au plus haut niveau de l'Etat, puisque le Président de la République était présent au baptême du dernier fleuron de CMA-CGM cet automne et qu'Armateurs de France a été reçu récemment au Palais de l'Elysée.

Malgré toutes les aides d'état et exonérations de charges sans aucune contrepartie demandée aux armateurs, nous continuons de voir l'emploi se dégrader dans tous les secteurs.

Le dialogue social n'a pas pour but d'arriver à être du même avis sur tout, mais de déboucher sur des accords signés et acceptables par les 2 parties. Il nous apparaît au regard des dernières commissions paritaires que la culture du dialogue est en panne.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce comportement, s'il perdure, risque de freiner toutes les avancées des dossiers importants de la branche, en installant un climat non constructif et de défiance entre les partenaires sociaux. Il est indispensable que vous entendiez les interrogations et les éléments contractuels rapportés par les organisations syndicales.

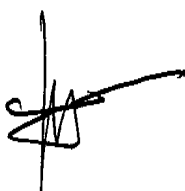
Vous remerciant pour toute l'attention que vous porterez à ce courrier commun,

Veillez agréer, Monsieur le Délégué Général, nos plus cordiales salutations.

**UFM CFDT**  
**T. LE GUEVEL**



**FOMM CGT**  
**J.-P. CHATEIL**



**FNSM CGT**  
**M. LE CAVORZIN**



**SNCNMM CFE-CGC**  
**P. LE VIGOUROUX**



**CFTC**  
**M. PREBOT**



**FEETS FO**  
**Lilian TORRES**

